

MISE EN CONCURRENCE N° 12 ASSUR 002**Contact :****Francine Collet et Christine Julien**tel. 02.47.71.70.70 - fax : 02.47.71.97.35 – mail atu@atu37.org**Publicité** : site de l'Agence d'Urbanisme: www.atu37.org**DATE LIMITE DE REPONSE : 31 OCTOBRE 2012****Objet : Demande de propositions de Contrats d'assurance****1 – Assurance Multirisque Professionnelle Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours** (3 Cour du 56, Avenue Marcel Dassault 37200 TOURS)**2 – Assurance Multirisque Professionnelle Atelier Maquette** (Chemin du Chemin de Fer 37540 La Riche)**3 – Assurance Responsabilité Civile****4 – Assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux****5 – Assurance Déplacement des salariés dans le cadre de missions**

Les critères de sélection seront :

- nature et montant des garanties
- montant des primes
- montant des franchises
- gestion des sinistres

Tours, le 10 septembre 2012

Le Directeur

Jérôme BARATIER



MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE DE L'AGENCE D'URBANISME

3 cour, 56 avenue Marcel-Dassault à Tours

Activité exercée :

Bureau de société

Locaux :

Superficie non supérieure à 425 m²

Exploités en qualité de locataire exonéré par le propriétaire de sa responsabilité locative.

Vitrines, portes d'accès vitrées et façades vitrées à l'exclusion des fenêtres et portes fenêtres : longueur de 50 m.

Locaux non situés dans un centre commercial.

Les biens assurés remplissent les conditions de conformité au standard.

Revenus ou honoraires annuels au titre des activités pour lesquelles s'exercent les garanties du contrat n'est pas supérieur, hors TVA à environ 1.500.000 €.

Garanties

Incendie-explosion - risques divers

Evènements climatiques et catastrophes naturelles

Dommages électriques

Dégâts des eaux

Bris de glaces et enseignes (produits verriers intérieurs)

Bris de glaces et enseignes (enseignes)

Vol-détériorations (contenu sauf espèces)

Vol-détériorations (espèces, titres et valeurs en coffre)

Vol-détériorations (espèces, titres et valeurs pendant transport)

Vol-détériorations (détériorations des locaux)

Manifestations-émeutes-attentats

Bris de machine

Matériel informatique

Frais de reconstitution d'archives

Echéance au 1^{er} janvier

Assurance Multirisques Professionnels Atelier Maquette

Rue du Chemin du Chemin de Fer à La Riche

Activité exercée :

Fabrication de maquettes (bois, pvc, plexiglass, carton, ...) destinées aux communautés, aux communes et organismes adhérents à l'Association ainsi qu'aux organismes publics ou para-publics.

Les locaux

Superficie maximale de 161 m2.

Locaux prêtés gracieusement par la Communauté Dd l'Agglomération de Tours

Les locaux ne comportent ni vitrine, ni surface vitrée autre que fenêtre ou porte-fenêtre.

Les locaux ne sont pas situés dans un centre commercial.

Les biens assurés remplissent les conditions de conformité au standard.

Le matériel

Garanties :

Incendie-explosion - risques divers

Evènements climatiques et catastrophes naturelles

Dommages électriques

Dégâts des eaux

Bris de glaces (produits verriers intérieurs)

Vol-détériorations

Manifestations-émeutes-attentats

Bris de machine

Frais de reconstitution d'archives

Echéance au 1^{er} janvier

RESPONSABILITE CIVILE

Objet :

Garantir l'assuré, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber en vertu du droit commun, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels, causés aux tiers, y compris les clients, imputables à l'exercice des activités déclarées.

Responsabilité civile pendant l'exploitation.

Responsabilité civile professionnelle.

Activité exercée :

Etudes d'urbanisme, de faisabilité, d'aménagement, impact ou assistance générale à caractère administratif et économique pour le compte des collectivités publiques et SEM, à l'exclusion de toute étude de maîtrise d'oeuvre, construction de maquettes.

Assuré :

Le souscripteur.

Les représentants légaux du souscripteur et les personnes qui se sont substituées dans la direction, lorsqu'ils sont dans l'exercice de leur fonction.

Tiers : toute personne autre que l'assuré, les préposés, salariés ou non, de l'assuré dans l'exercice de leurs fonctions.

Echéance au 1^{er} janvier

**ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
DES MANDATAIRES SOCIAUX**Objet de la garantie :

En cas de recherche de responsabilité : prise en charge des frais de défense, devant toutes juridictions ou autorités administratives.

En cas de condamnation : paiement des dommages et intérêts.

Assurés :

Dirigeants de droit

Dirigeants de fait

Délégués et sous délégués de pouvoir.

Extensions

Garantie subséquente de 60 mois

Reprise du passé inconnu

Création acquisition

Faute de gestion liée à l'emploi.

Echéance :

Au 1er janvier de chaque année

Assurance Déplacements Missions

Objet :

Garantir les préposés salariés du souscripteur lorsqu'ils utilisent occasionnellement leurs véhicules personnels pour des missions ponctuelles qui leur sont confiées par le souscripteur ou son représentant.

Nombre de salariés : 20

Nature des garanties :

Responsabilité civile

Recours

Incendie

Vol

Bris de glace

Dommages accidentels

Catastrophes naturelles

Echéance au 1^{er} janvier